

ETAIENT PRESENTS : Messieurs TREHEL –NIVALLE - CHAUFFERT - Mesdames GORET – HUET – GIULIANI

Absents excusés : M. BERJOT – M. IGNAZI (pouvoir à Mme GORET) – M. DEROU (pouvoir à Mr TREHEL), Mme BERTSCHI -

Secrétaire de séance : Véronique GORET

Approbation du compte rendu du 14 avril 2011

Subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux- Priorité 1 –

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de l'Etat pour des travaux d'accessibilité sur des bâtiments publics une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, entre 30 et 55 % du montant H.T. des travaux. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 –Priorité 2-

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de l'Etat pour un parking dans la limite de dix places une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, entre 30 et 45 % du montant H.T. des travaux. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

C.D.D.L. demande de subvention pour la création d'un poteau d'incendie au hameau de « Marlevoux »–

Monsieur le Maire expose à l'assemblée « la création d'un poteau d'incendie au hameau de Marlevoux » et qu'un projet de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local Programmation 2011-2013 a été déposé. Le Comité de pilotage du C.D.D.L. a validé ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1/ Décide la création d'un poteau d'incendie au hameau de Marlevoux

2/ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local – Programmation 2011-2013.

Cette subvention au taux de 50 % représentera la somme de 2 010.56 euros TTC.

3/ S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant :

Montant devis H.T. des travaux	4 809.25
Subvention C.D.D.L. : 50 %	2 010.56
Part communal :	2 010.56
T.V.A. : (charge communale)	788.14

F.D.S. 2011:

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2011 pour la RD86 OP 11-5117 pour la somme TTC de 12 558 euros.

☞ S'engage à affecter à ces travaux 3 885 euros sur le budget communal,

☞ À réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification au titre du FDS des années antérieures à 2010,

☞ À réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification au titre du FDS 2010.

Accueils de loisirs sans hébergements-

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour participer à raison de 5 euros par jour et par enfants. La commune reconduit la participation envers les familles car les effectifs baissent dans les centres de loisirs.

Le 27 mai 2011

Le Maire,

Christian TREHEL